



A V I S P U B L I C

Conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Que lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019, avis de motion a été donné en même temps que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sabine a présenté un projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2019-01-409 concernant le traitement des élus municipaux », lequel est résumé par le texte du présent avis.
2. Que les rémunérations et allocations actuelles et projetées sont comme suit :

| Salaires et Allocations | |
|--------------------------------|---------------------------|
| Actuelles | Proposées |
| <u>Salaires</u> | <u>Salaires</u> |
| Maire : 8 948.00\$ | Maire : 10 737.00\$ |
| Conseiller : 2 983.00\$ | Conseiller : 3 580.00\$ |
| <u>Allocations</u> | <u>Allocations</u> |
| Maire : 4 474.00\$ | Maire : 5 369.00\$ |
| Conseiller : 1 491.50\$ | Conseiller : 1 790.00\$ |
| <u>Total</u> | <u>Total</u> |
| Maire : 13 422.00\$ | Maire : 16 106.00\$ |
| Conseiller : 4 474.50\$ | Conseiller : 5 370.00\$ |

3. Que le projet de règlement prévoit l'indexation au 1^{er} janvier de chaque année selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation (IPC) pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada.
4. Que le projet de règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.
5. Que l'adoption du Règlement numéro 2019-01-409 concernant le traitement des élus municipaux est prévue pour le 4 février 2019 à compter de 20h à la salle du conseil municipal situé au 185, rue Principale à Sainte-Sabine.
6. Que ledit projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée, au bureau municipal situé au 185, rue Principale à Sainte-Sabine, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Sainte-Sabine ce 14^e jour de janvier 2019.